AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
1158-2025, 1159-2025 ET 1160-2025

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement 1158-2025 créant une réserve financière pour favoriser et soutenir le financement de projets visant le développement, l'implantation et la pérennité d'habitations abordables sur le territoire de la Ville de Bromont

- Règlement 1159-2025 créant une réserve financière pour favoriser et soutenir le financement de projets et de mesures visant l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la Ville de Bromont

- Règlement 1160-2025 créant une réserve financière pour favoriser et soutenir le financement de projets visant le développement, l'implantation et la pérennité de la mobilité durable et la connectivité sur le territoire de la Ville de Bromont

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 17e jour du mois de juillet 2025.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe